



Municipalité de  
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 291-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**Règlement 291-2021 modifiant le règlement 261-2020 relatif aux usages conditionnels**

Lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le Conseil a adopté le règlement 291-2021 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 261-2020 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS.

QU'IL est entré en vigueur le 21 février 2022, suite à la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à ses objectifs, adopté par la MRC Beauce-Sartigan le 16 février 2022.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et greffière-trésorière